Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_6-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2026 à 20H00

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : **15** | Présents : **9** | Votants : 9
Date de convocation : 03.02.2026
Date d'affichage convocation : 03.02.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.02.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	REHAULT Delphine
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	
DURAND Michel		
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, HUE Jean-Michel, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Olivier, TRASSARD Emilie.

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Affaires scolaires | Subvention pour les voyages scolaires réalisés en 2026

Délibération n° 2026.6

Madame le Maire propose de fixer le montant des subventions accordées pour les voyages scolaires effectués en 2026 par les élèves domiciliés à Bécherel.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention pour les voyages scolaires d'au moins deux jours avec une nuit en hébergement extérieur organisés uniquement par les écoles publiques du **S.I.R.S. Bécherel, Cardroc, Miniac-sous-Bécherel et Longaulnay** et par les écoles privées du **R.P.I. Bécherel/La Chapelle-Chaussée** pour les élèves domiciliés à Bécherel et scolarisés en classes maternelles ou primaires dans les conditions suivantes : **30 % du coût du voyage avec un montant plafonné à 40 € par élève pour l'année 2026.**

Une attestation listant les élèves ayant effectivement participé au voyage scolaire devra être produite par l'établissement scolaire organisateur.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_6-DE

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'accepter cette proposition et de verser une **subvention de 30 % du coût du voyage plafonnée à 40 € par élève** pour l'année 2026 ; subvention attribuée par élève domicilié à Bécherel ayant participé à un voyage scolaire d'au moins deux jours avec une nuit en hébergement extérieur organisé en 2026 par les écoles du S.I.R.S. Bécherel, Cardroc, Miniac-sous-Bécherel et Longaulnay et par les écoles privées du R.P.I. Bécherel/La Chapelle-Chaussée.
- Charge Madame le Maire de verser aux établissements scolaires qui en font la demande les subventions correspondant à ces critères d'attribution pour l'année 2026.
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
MAIRIE de BECHEREL 35190	